

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1180 6 mai 2015

SOMMAIRE

AON Luxembourg56595	Fondation Autisme-Luxembourg5	6636
Baltic Lloyd Shipping56618	Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste	
Baltic Lloyd Shipping56620	5	6619
Chalijack S.A 56596	Galimeo S.à r.l 5	6620
Crossroads Real Estate Partners S.à r.l 56596	Grand City Properties S.A5	6638
Dar-Line 56640	Howald Services S.A 5	6623
Eccentric S.A	HV Hermanus Sàrl5	6623
EDU Luxco S.à r.l	Intu Zaragoza S.à.r.l 5	6622
EFG Investment (Luxembourg) SA 56635	Iridium Finances S.A 5	6594
Egip GP S.à r.l	Lux Armature & Construction S.à r.l 5	6594
Electrical Enterprise Luxemburg S.A 56635	Mya SA 5	6621
ESB International Luxembourg S.A 56632	Outlet Mall Sub Group Holding No. 6 S.à	
Ethalia B56611	r.l 5	6640
Etix Group S.A56633	Patron Noosa Devco (Newbury) S.à r.l 5	6624
European Property Soparfi 1 S.à r.l 56632	PaySecure Worldwide 5	6627
Euro Real Estate France I S.à r.l 56633	Prague Investment Corporation S.A 5	6623
Euro Real Estate Germany I S.à r.l 56634	RS Pose d'Armatures5	6594
Euro Real Estate Germany I S.à r.l 56634	Samari Properties S.A5	6624
Euro Real Estate Swiss I S.à r.l 56632	Total Holding S.A5	6624
Ferinox S.à r.l56631		
Fiduciaire BEFAC Expertises Comptables et Fiscales (Luxembourg) S.à.r.l 56631		



Iridium Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée. R.C.S. Luxembourg B 90.644.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11.03.2015

Sixième résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission des administrateurs Monsieur Claude SCHMITZ, également Président du Conseil d'Administration, Monsieur Pierre LENTZ, et Monsieur Gerdy ROOSE et nomme à partir du 11.03.2015, Monsieur Joël FOREST, né à Varennes-sur-Seine, (France) le 05.04.1960, ingénieur en économie, demeurant professionnellement au 14, Rue Beck, L-1222 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Claude SCHMITZ; Mademoiselle Farida OMAADACHAK, née à Creil (France), le 27.05.1978, ingénieur en économie, demeurant professionnellement au 14, Rue Beck, L-1222 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Pierre LENTZ; et Monsieur Romain WAGNER, expert-comptable, né à Esch-sur-Alzette le 26.06.1967, demeurant professionnellement au 47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Gerdy ROOSE. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes clos au 30.06.2015.

Septième résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission de la fonction de commissaire aux comptes de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, à compter du 01.07.2014 et nomme à partir du 11.03.2015, et avec effet au 01.07.2014, FBK (Fiduciaire Benoy Kartheiser) Audit S.à.r.l, ayant son siège social au 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.949, en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes clos au 30.06.2015.

Huitième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de la société du 15, Avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, au 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRIDIUM FINANCES S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015041693/32.

(150047385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

RS Pose d'Armatures, Société à responsabilité limitée, (anc. Lux Armature & Construction S.à r.l.).

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération. R.C.S. Luxembourg B 164.869.

L'an deux mille quinze,

Le vingt-trois février,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, soussigné,

Ont comparu:

1. Monsieur Domenico MORGANA, salarié, né à Palma di Montechiaro (Italie), le 2 juillet 1965, demeurant à D- 66280 Sulzbach/Saar, 62, Sulzbachtalstrasse,

ici représenté par Monsieur Rosario SCOPELLITI, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

2. Monsieur Rosario SCOPELLITI, salarié, né à Palma di Montechiaro (Italie), le 24 mars 1975, demeurant à D- 66280 Sulzbach/Saar, 7, Lothringer Strasse,

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Les comparants Domenico MORGANA et Rosario SCOPELLITI sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "LUX ARMATURE & CONSTRUCTION S.à r.l.", ayant son siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 164 869,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 02 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2 du 02 janvier 2012,



modifié en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 juillet 2014, publié au Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2624 du 27 septembre 2014,

Lesquels comparants agissant en lieu et place de l'assemblée générale, ont pris la résolution unique suivante:

Unique résolution.

Les associés décident de changer la dénomination de la société en «RS Pose d'Armatures» et de modifier par conséquent l'article premier (1 er) des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1** er . Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée «RS Pose d'Armatures», (ci-après la «Société»), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les «Statuts»).»

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ huit cent cinquante euros (850.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant et mandataire, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. SCOPELLITI, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2015. Relation: EAC/2015/4522. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 mars 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015041765/47.

(150047621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

AON Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 234, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 195.365.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

- 1) L'adresse de la succursale est situé au L-2220 Luxembourg, 234, rue de Neudorf.
- 2) L'objet de la succursale: Les opérations de courtage d'assurance et de réassurance et de conseil en assurance et réassurance.
- 3) La société privée à responsabilité limitée AON Belgium est immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises en Belgique avec le numéro d'immatriculation 0426.531.863.
 - 4) La succursale a la dénomination suivante: AON Luxembourg.
- 5) Monsieur David DENTINI, né le 5 octobre 1969 à Mont Saint Martin, France, avec adresse à 5, rue du 9e Bataillon de Chasseurs à Pied, F- 54400, Longwy (France), est le représentant permanent de la succursale qui représente la succursale en justice, tant comme demandeur que comme défendeur.
 - 6) Le Collège de gestion suivant, composé de gérants, a le pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers:
- Monsieur Philip ALLIET, né le 16 février 1968 à Roeselare, Belgique, avec adresse à 8-10, rue Jules Cockx, B-1160, Auderghem (Belgique)
- Monsieur Eddy RINGOIR, né le 11 juin 1950 à Aalst, Belgique, avec adresse à 810, rue Jules Cockx, B-1160, Auderghem (Belgique)
- Monsieur Bart GOOSSENS, né le 1 ^{er} mars 1961 à Aalst, Belgique, avec adresse à 8-10, rue Jules Cockx, B-1160, Auderghem (Belgique)
- Monsieur Herman KERREMANS, né le 8 août 1964 à Willebroek, Belgique, avec adresse à 8-10, rue Jules Cockx, B-1160, Auderghem (Belgique)
- Monsieur Werner KEERIS, né le 10 juillet 1961 à Turnhout, Belgique, avec adresse à 8-10, rue Jules Cockx, B-1160, Auderghem (Belgique)



- Monsieur Jean-François WALHIN, né le 30 octobre 1971 à Uccle, Belgique, avec adresse à 8-10, rue Jules Cockx, B-1160, Auderghem (Belgique)

Le 13 mars 2015. Signature.

Référence de publication: 2015042157/31.

(150048549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Crossroads Real Estate Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 193.629.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée avec date d'effet au 17 mars 2015 entre:

- BXR Funds BV, une Besloten Vennootschap établie et existante selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 109h, Jachthavenweg, 1081 KM Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée auprès du Registre néerlandais sous le numéro 55499430,

Et,

- Butterfield Trust (Guernsey) Limited, une limited company établie et existante selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au 25, Regency Court, Glategny Esplanade, GY1 3AP St Peter Port, Guernesey, et enregistrée auprès du Registre de Guernesey, sous le numéro 31645,

que les six mille deux cents cinquante (6.250) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ont été transférées par BXR Funds BV, susnommée, à Butterfield Trust (Guernsey) Limited, susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

BXR Funds BV ... 6.250 parts sociales
Butterfield Trust (Guernsey) Limited ... 6.250 parts sociales
Total ... 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 mars 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015042199/31.

(150048856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Chalijack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8476 Eischen, 7, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 54.447.

L'AN DEUX MILLE QUINZE.

LE DEUX FEVRIER

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CHALIJACK S.A.», avec siège social à L-8476 Eischen, 7, rue de Steinfort, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 28 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 317 de 1996 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé contenant conversion du capital en euros, décision publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1426 du 2 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Virginie KLOPP, demeurant professionnellement à Windhof. qui désigne comme secrétaire Monsieur Sébastien LOUTSCH, demeurant professionnellement à Windhof.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Séverine PETIT, demeurant professionnellement à Windhof.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour



Ordre du jour:

- 1. Transformation des actions de la Société actuellement au porteur en actions nominatives.
- 2. Modification subséquente du 2 ^{ème} alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante: «Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le droit de propriété sur les actions de l'actionnaire en nom s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.»

- 3. Pouvoirs à conférer au conseil d'administration de la Société pour détruire les actions au porteur et procéder aux écritures dans le registre des actionnaires.
 - 4. Permettre la distribution de dividendes intérimaires dans les limites de la loi.
- 5. Procéder à la refonte totale des statuts pour avoir des statuts d'une société anonyme unipersonnelle, sans pour autant modifier l'objet social.
 - 6. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer les actions de la Société, toutes actuellement au porteur, en action nominatives et décide de modifier en conséquence l'article des statuts comme mieux détaillé dans l'ordre du jour et tel que repris dans le point relatif à la refonte des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de conférer tous les pouvoirs au conseil d'administration de la pour procéder à la destruction des actions au porteur et d'ouvrir un registre des actionnaires et de procéder aux écritures nécessaires au sein de ce registre.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend note que la société peut être composée d'un seul actionnaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société afin de permettre la distribution, dans les limites fixées par la loi, de dividendes intérimaires.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts, sans modifier l'objet social, pour avoir des statuts conforment à l'évolution de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et notamment de permettre à la société de n'avoir qu'un seul actionnaire.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

Titre I er . Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1 er . Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «CHALIJACK S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Eischen.



Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la mise à disposition de matériel médical ou autre, ainsi que la gestion et la mise en valeur des propriétés immobilières qu'elle pourrait acquérir et l'exercice de toutes activités accessoires nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

La société exercera son activité, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (62.500.- EUR) représenté par DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le droit de propriété sur les actions de l'actionnaire en nom s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.



Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs dont l'administrateur en possession de l'autorisation d'établissement éventuellement nécessaire, ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution.

Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1 ^{er} juin de chaque année à 10 heures.



Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre V. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le conseil d'administration dans les limites fixées par la loi.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives et notamment la loi du 22 décembre 2006.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 1.100,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire du comparant ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. KLOPP, S. PETIT. S. LOUTSCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3665. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015042213/219.

(150048263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Egip GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 195.412.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Exeter Europe, LP., a limited partnership governed by the laws of Delaware (USA) with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, and registered with the Delaware Secretary of State under the number 5610898, acting through its general partner, Exeter Europe GP, LLC, a limited liability company go-



verned by the laws of Delaware (USA) with registered office at 140 West Germantown Pike, Suite 150, Plymouth Meeting. Pennsylvania 19462, USA, and registered with the Delaware Secretary of State under the number 5610896,

here represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg.

The said power of attorney, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of EGIP GP S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2.2 The Registered Office may be transferred:
 - 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:
 - (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
 - (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or
- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.
 - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

- 3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 3.2 to act as general partner and/or manager of, and take general partner interest(s), unlimited partnership interest(s) ("part(s) d'intérêts d'associés commandités") and partnership interest(s) in any Luxembourg special partnership (société en commandite speciale) and, in its capacity as general partner and/or manager, to render advisory, management, accounting and administrative services and provide secretarial, accounting and other administrative services to any such Luxembourg special partnership; specifically the Company may subscribe unlimited partnership interest(s) and partnership interest(s) in the Luxembourg special partnership Exeter/GIC Investment Partnership S.C.Sp. and act as manager and general partner of Exeter/GIC Investment Partnership S.C.Sp.;
- 3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, except by way of public offering, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- 3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;



- 3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;
- 3.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;
- 3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- 3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
- 3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

- 5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.
- 5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.
- 5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.
 - 5.4 All Shares have equal rights.
- 5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law and the availability of funds determined by the Board of Managers or the Sole Manager on the basis of relevant interim accounts.

6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Each Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

- 7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.
- 7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:
- 7.2.1 Shares may not be transferred, other than by reason of death, to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in a general meeting;
- 7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;
 - 7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.



8. Management.

- 8.1 The Company will be managed by one (1) or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
 - 8.2 If the Company has at the relevant time only one (1) Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".
- 8.3 If the Company has from time to time more than one (1) Manager, they will be divided into class A managers ("Class A Managers") and class B managers ("Class B Managers"), whereby the Class B Managers shall at all times be tax resident in Luxembourg. The Class A Managers and the Class B Managers will collectively constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").
- 8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- **9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one (1) Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.
- **10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:
 - 10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- 10.2 if the Company has more than one (1) Manager, the joint signature of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager;
 - 10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.
- 11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one (1) or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

- 12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman.
- 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.
- 12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers, and at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, with at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager voting in favour.
- 12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of Managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.
- 12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.
- 12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

- 13.1 Each Shareholder shall have one (1) vote for every Share of which he is the holder.
- 13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.



- 13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.
- 13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters (3/4) of the Shares.
- 13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.
- 13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

- 13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.
- 13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year.

- 14.1 The Company's financial year starts on 1 January and ends on the 31 December of each year.
- 14.2 If at the time the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law on the first Thursday of May and if such day is a public holiday on the next following business day.

15. Distributions on shares.

- 15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five (5) per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.
- 15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).
- **16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one (1) Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.



- 17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;
 - 17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
 - 17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the shares have all been subscribed by Exeter Europe, LP., acting through its general partner Exeter Europe GP, LLC, prenamed and represented as said before.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, Exeter Europe, LP., acting through its general partner Exeter Europe GP, LLC, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 2. The following person is appointed Class A Manager of the Company, for an indefinite duration:
- Exeter Europe, LP., a limited partnership governed by the laws of Delaware (USA) with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, and registered with the Delaware Secretary of State under the number 5610898, acting through its general partner Exeter Europe GP, LLC, a limited liability company governed by the laws of Delaware (USA) with registered office at 140 West Germantown Pike, Suite 150, Plymouth Meeting, Pennsylvania 19462, USA, and registered with the Delaware Secretary of State under the number 5610896.
 - 3. The following persons are appointed Class B Managers of the Company, for an indefinite duration:
- Mr. Julien Pierre, born on 22 January 1984 in Libramont-Chevigny, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Ms. Catherine Baudhuin, born on 31 October 1963 in Brussels, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Exeter Europe, LP., une société en commandite (limited partnership) soumise aux droits de Delaware (USA) ayant son siège sociale au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, et immatriculée au registre du Delaware Secretary of State sous le numéro 5610898, agissant par son associé commandité (general partner), Exeter Europe GP, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise au droits de Delaware (USA) ayant son siège sociale au 140 West Germantown Pike, Suite 150, Plymouth Meeting, Pennsylvania 19462, USA, et immatriculée au registre du Delaware Secretary of State sous le numéro 5610896,

ici représentée par Mme Alexandra FUENTES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

1. Forme sociale et dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de EGIP GP S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le Siège Social peut être transféré:
- 2.2.1 à toute autre localité de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:
- (a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou
- (b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou
- 2.2.2 en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément à ces Statuts y compris l'article 13.4 et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").
- 2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.
- 2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.
 - 3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:
- 3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient à ce moment un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, par offre, par acquisition, par échange ou par autre procédé) l'ensemble ou une partie des actions, parts sociales, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et d'en disposer au même titre;
- 3.2 d'agir comme associé commandité et/ou gérant et de souscrire une ou plusieurs parts d'intérêts d'associés commandités, une ou plusieurs parts d'intérêts portant une responsabilité illimitée au porteur et une ou plusieurs parts d'intérêts dans toute société en commandite spéciale au Luxembourg et, en sa qualité d'associé commandité et/ou gérant, de rendre des services de consultation, de gérance, de comptabilité et d'administration et de rendre des services de secrétaire, de comptabilité et d'autres services administratifs à ces sociétés en commandite simple; particulièrement la Société peut souscrire à une ou plusieurs parts d'intérêts d'associés commandités et une ou plusieurs parts d'intérêts dans la société en commandite spéciale luxembourgeoise Exeter/GIC Investment Partnership S.C.Sp. et agir comme gérant et associé commandité d'Exeter/GIC Investment Partnership S.C.Sp.;
- 3.3 d'entreprendre toute activité ou commerce et d'acquérir, soutenir ou reprendre l'ensemble ou une partie de l'activité, des biens et / ou des dettes de toute personne entreprenant une activité;
- 3.4 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et d'accorder dans tout cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;
- 3.5 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent tel que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, sauf par voie d'offre publique, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou autre, convertibles ou non, en relation ou non avec l'ensemble ou avec une partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non appelé et d'acquérir, de racheter, de convertir et de rembourser ces titres;
- 3.6 d'acquérir un intérêt, de fusionner, d'entreprendre une consolidation et encore de conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les bénéfices, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout employé de la Société;
- 3.7 de se porter garante ou de conclure un contrat d'indemnités ou de sûretés, et d'accorder une sûreté en vue de l'exécution d'obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant un membre ou a, de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat), avec ou sans que la Société reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou sûreté, cautionnement ou charge pesant sur l'ensemble ou sur une partie des biens, des propriétés, des



actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.7, une "garantie" comprend toute obligation, sous quelque forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être autrement tenu responsable de toutes dettes ou obligations financières d'une autre personne;

- 3.8 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;
- 3.9 de céder, de donner à bail, d'échanger, de donner en location ou de disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou de l'ensemble ou d'une partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libérés, de toute personne, que celle-ci ait ou non (en entier ou en partie) les mêmes objets sociaux que ceux de la Société; de détenir des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; d'améliorer, de gérer, de développer, de céder, d'échanger, de donner à bail, de mettre en gage, de disposer ou d'accorder des droits d'option, de tirer parti ou toute autre action en rapport avec l'ensemble ou avec une partie des biens et des droits de la Société;
- 3.10 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, agent, cocontractant, trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;
- 3.11 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre réglementation avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tous ou d'une partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne participera pas à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans ayant obtenu une telle autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

- 5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.
- 5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel sera versé toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.
- 5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas obligatoirement, allouer tout montant contribué au contributeur.
 - 5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.
- 5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales comme prévu dans la Loi de 1915 et sous réserve de la disponibilité des fonds déterminés par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique sur la base de comptes intérimaires pertinentes.

6. Indivisibilité des parts sociales.

- 6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.
- 6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, de dividende et d'autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

- 7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.
- 7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:
- 7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles à d'autres personnes que les Associés à moins qu'un Associé décède ou que les Associés détenant au moins trois quarts (3/4) des Parts Sociales n'aient accepté la cession durant une assemblée générale;
- 7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas transférables à d'autres personnes que les Associés pour raison de décès sauf si les Associés détenant trois quarts (3/4) des Parts Sociales détenues par les survivants ont acceptés la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;
 - 7.2.3 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.



8. Administration.

- 8.1 La Société sera administrée par un (1) ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.
- 8.2 Si à un moment donné la Société est administrée par un (1) Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".
- 8.3 Si de temps en temps la Société est administrée par plus qu'un (1) Gérant, ils seront divisés en gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie B"), et les Gérants de Catégorie B doivent à tout moment être résidents fiscales au Luxembourg. Les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B ensemble constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").
- 8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.
- **9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un (1) seul Gérant, et à tout moment le Conseil de Gérance, aura tout pouvoir d'entreprendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées, par la Loi Luxembourgeoise ou par les présents Statuts, aux Associés.
- **10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée auprès de tiers par:
 - 10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, la seule signature du Gérant Unique;
- 10.2 en cas de pluralité de Gérants, la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B;
 - 10.3 la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir aurait été délégué conformément à l'article 11.
- 11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, pourra déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires, ainsi que la rémunération (le cas échéant), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

- 12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se conformer à toutes les conditions de convocation préalable et à toutes les formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et uniquement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, pour délibérer, pour voter et pour accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant au quorum requis) au moins deux (2) Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne, ou participent en personne dans une Réunion du Conseil tenue conformément à l'article 12.5.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Gérants, et au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, est présent ou représenté. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple, avec au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B votant en faveur.
- 12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tout autre équipement de communication à condition que toute personne participant à une telle réunion ait la capacité d'entendre et de se faire entendre tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est présumée être présente à cette réunion et devra être comptée dans le quorum et devra être autorisée à participer aux votes. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires traitées de cette manière par les Gérants sont, pour l'application de ces Statuts, considérées comme valablement et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, bien que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis pour constituer un quorum.
- 12.6 Des résolutions prises par écrit, signées par tous les Gérants (ou par rapport à un Gérant, son Représentant de Gérant), sont aussi valables et valides comme si elles avaient été adoptées lors d'une Réunion du Conseil valablement convoquée et tenue. Une telle approbation peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents de la même forme signées par ou pour le compte d'un ou plusieurs Gérants concernés.
- 12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil seront signés et, par extraits, certifiés par tous les Gérants présents à la réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un (1) vote pour chaque Part Sociale dont il est détenteur.



- 13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont uniquement valides si elles sont adoptées par les Associés détenant plus que la moitié des Parts Sociales, toutefois si un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.
- 13.3 Les Associés ne pourront changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société que par un vote unanime de tous les Associés.
- 13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts (3/4) des Parts Sociales.
- 13.5 Une résolution pour décider de la dissolution de la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.
- 13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à toutes les conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen équivalent) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

- 13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que par une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.
- 13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. A l'exception des cas où la Loi luxembourgeoise l'exige, aucune condition de quorum sera requise pour passer des résolutions écrites. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées dès que la Société aura reçu les copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par email attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions de l'article 13.8.2, peu importe que tous les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

- 14.1 L'exercice social de la Société débute le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- 14.2 Au moment où la Société a plus que vingt-cinq (25) Associés, au moins une assemble générale annuelle doit être tenue selon l'article 196 de la Loi de 1915 le premier jeudi du mois de mai et si ce jour tombe sur un jour férié, le prochain jour ouvrable qui suit.

15. Distributions sur parts sociales.

- 15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pourcent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par Résolution des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.
- 15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).
- **16. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale conformément à la Loi Luxembourgeoise et à l'article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un (1) Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

- 17.1 Dans les présents Statuts:
- 17.1.1 Une référence à:
- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, entreprise, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'un Etat ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);



- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);
- 17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;
 - 17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi dressés, les parts sociales ont toutes été souscrites par Exeter Europe, LP., agissant par son associé commandité (general partner) Exeter Europe GP, LLC, pré-désignée et représentée comme dit ci-dessus.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, Exeter Europe, LP., agissant par son associé commandité (general partner) Exeter Europe GP, LLC, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 2. La personne suivante est nommée en tant que Gérant de Catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:
- Exeter Europe, LP., une société en commandite (limited partnership) soumise aux droits de Delaware (USA) ayant son siège sociale au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, et immatriculée au registre du Delaware Secretary of State sous le numéro 5610898, agissant par son associé commandité (general partner), Exeter Europe GP, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise au droits de Delaware (USA) ayant son siège sociale au 140 West Germantown Pike, Suite 150, Plymouth Meeting, Pennsylvania 19462, USA, et immatriculée au registre du Delaware Secretary of State sous le numéro 5610896.
- 3. Les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérant de Catégorie B de la Société, pour une durée indéterminée:
- Monsieur Julien Pierre, né le 22 janvier 1984 à Libramont-Chevigny, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Madame Catherine Baudhuin, née le 31 octobre 1963 à Bruxelles, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par le présent acte, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 février 2015. 2LAC/2015/3861. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015042867/570.

(150049316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.



Ethalia B, Société Civile.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg E 5.583.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on sixteenth March

There appeared:

1. AXA Private Equity Early Limited, a company incorporated in Jersey whose registered office is at 4 th Floor, Northern Suite, Channel House, Green Street, St Helier, Jersey JE3 4UH, Channel Islands and registered under number 110926;

represented by Sophie Wegmann, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 10 March 2015.

2. Mr. Vladimir Colas, born in Paris (France), on 18 February 1980, having his professional address at 1370 Avenue of the Americas, 22 nd Floor, New York, NY 10019,

represented by Sophie Wegmann, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 9 March 2015.

The aforementioned proxies, signed "ne varietur" by the appearing person, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following Statutes of a société civile under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg:

Chapter I. Definitions and interpretation

Art. 1. As used herein, the following terms have the following meanings respectively.

"AESF V GP" means AXA Private Equity Early Limited, a company incorporated in Jersey whose registered office is at 4 th Floor, Northern Suite, Channel House, Green Street, St Helier, Jersey JE3 4UH, Channel Islands and registered under number 110926;

"Company" means ETHALIA B, a société civile governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company is a limited partner of the Partnership;

"Interests" means the interests held by the Company in the Partnership and entitling it to certain distributions in accordance with the Partnership Agreement;

"Partnership" means AXA Early Secondary Fund V B L.P., a limited partnership established under the laws of Scotland with registration number SL12119, having its principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, and having as its general partner, AESF V GP, or such other general partner appointed from time to time;

"Partnership Agreement" means the partnership agreement in relation to the Partnership, as amended, supplemented or restated from time to time;

"Partnership Distributions" means any and all of the distributions received or to be received by the Company from the Partnership in accordance with the Partnership Agreement;

"Relevant Distribution" means that portion of a distribution of Partnership Distributions made by the Partnership the Company (as established in accordance with the Partnership Agreement), and subsequently paid to the Shareholder as Dividend or held on account for the Shareholder by the Company in accordance with the Vesting Agreements and these Statutes, which is the subject of a giveback and clawback pursuant to the Partnership Agreement;

"Shareholding" means the number of Shares held by a relevant shareholder;

"Shares" means the shares of nominal value of USD 1.- each in the Company;

"Statutes" means the present articles of association of the Company;

"Vesting Agreements" means any contractual agreements as from time to time in effect entered into by and between the Company and shareholders of the Company governing certain rights and obligations of the relevant shareholders with respect to their Shareholding.

- Art. 2. References to articles are to articles of these Statutes, unless indicated otherwise.
- **Art. 3.** The headings to the articles of these Statutes are for convenience only and shall not affect its construction or interpretation.
- **Art. 4.** References to statutes and regulations are to such statutes and regulations as are from time to time modified, re-enacted or consolidated.
 - Art. 5. References to one gender include all genders and references to the singular include the plural and vice versa.



Art. 6. All capitalised terms used in the Statutes and not otherwise defined herein shall have the meanings given to such terms in the Partnership Agreement.

Chapter II. Form, Name, Registered office, Duration

- **Art. 7.** There is hereby established a société civile governed by articles 1832 and following of the Civil Code, as supplemented by the relevant provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies and any subsequent laws applicable to a société civile (the "Laws").
- **Art. 8.** The object of the Company is the subscription, acquisition, holding, management and/or disposal of interests in the Partnership, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form to the Partnership. The Company may also borrow and grant guarantees or security in any kind or form in this respect but only to the extent that the amount borrowed, guaranteed and/or secured by the Company is used only for the purposes of (i) acquiring and/or subscribing Interests in / providing loans to the Partnership and (ii) carrying out its activities as above mentioned.

- Art. 9. The Company will exist under the name of "ETHALIA B".
- **Art. 10.** The registered office is in Luxembourg. It may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 24 of the present Statutes.
- **Art. 11.** The Company is formed for a limited duration of 50 years. The dissolution may be decided by a general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 24 of the present Statutes.

Chapter III. Capital, Shares

Art. 12. Share capital. The issued capital of the Company is set at twenty United States dollars (USD 20.-) divided into twenty (20) Shares having a nominal value of one Unites States dollar (USD 1.-) each.

Any increase of the issued capital of the Company is of the competence of the general meeting of shareholders, which shall resolve at the majority requirement set forth in article 24 of the present Statutes.

The reduction of the issued capital (other than following a redemption or a repurchase of Shares by the Company from a shareholder) is of the sole competence of the general meeting of shareholders which shall resolve at the majority requirement set forth at article 24 of the present Statutes, provided however that the Manager(s) are entitled to record in appropriate form (as well as file and/or publish) any reductions of the issued capital of the Company which result from a redemption or repurchase of Shares by the Company from its shareholders pursuant to the present Statutes.

- Art. 13. Any transfer of Shares is subject to the provisions of Chapter VI of the present Statutes.
- **Art. 14.** The death, incapacity, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter IV. Managers

Art. 15. Managers. The Company shall be managed by one or several Manager(s) (the "Manager(s)"), who will be elected by the shareholders resolving at the majority set forth at article 24 of the present Statutes and may be removed with or without cause, with the consent of AESF V GP. Any successor will be appointed by a decision of the shareholders resolving at the majority set forth at article 24 of the present Statutes from a list of candidates presented by AESF V GP.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least forty-eight (48) hours written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be given by any Manager, acting individually. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by all the Manager(s) present at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes may be signed by any one (1) Manager acting individually.



Art. 16. Powers of the Managers. The Manager(s) are vested with the broadest powers to manage the Company and to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. In this context, the Manager(s) shall comply with the provisions of the Partnership Agreement to the extent it is in the best corporate interest of the Company.

Notwithstanding the above, the Manager(s) shall not take any decision related to the following matters unless each of such decision has been approved by the general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 24 of the present Statutes:

- (a) Sell, transfer, assign or otherwise dispose all or part of the Interest held by the Company in the Partnership; and
- (b) Exercise its voting rights (or decide not to exercise them) in the Partnership in relation to decisions negatively affecting the rights of the Company.
- **Art. 17. Representation of the Company.** The Company will be bound by the joint signatures of any two (2) Manager (s).

The Company will further be bound by the sole signature of any Manager to whom special power has been delegated by the Board of Managers, but only within the limits of such special power.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

- **Art. 18.** The financial year begins on 1 st January and ends on 31 st December of each year. The Manager(s) shall each year draw up the accounts of the Company and prepare the balance sheet and the profit and loss account. The annual accounts and the profit and loss accounts are submitted to the shareholders for approval who will determine how the net profits will be disposed of following the Manager(s) proposition. In case of distribution of net profits, the net profits will be distributed amongst shareholders proportionally to their participation in the Company.
- **Art. 19.** The Manager(s) may pay out an advance payment on dividends on the basis of interim accounts drawn up by the Manager(s), which evidence that sufficient funds are available for distribution.

Chapter VI. Transfer provisions

- **Art. 20.** Other than as permitted in these Statutes and in any Vesting Agreement, a shareholder may not sell, transfer, assign, exchange, pledge, create a security interest in, encumber or otherwise dispose of in whole or in part, directly or indirectly, any legal or equitable right to any of his Shares (or any interest therein) without the prior written consent of the Manager(s).
- **Art. 21.** In addition, without prejudice to article 20 of the Statutes, a shareholder may under certain conditions be compelled to have his/her Shares (i) redeemed or repurchased by the Company, or, (ii) as the case may be, transferred pursuant to the terms of any Vesting Agreement.
- **Art. 22.** No sale, re-assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance, security interest, or other disposition by a shareholder of any legal or equitable right to any of its/his Shares whether voluntary or involuntary, shall be valid or effective (and accordingly shall not be recognised by the Company for any purpose) unless the conditions of transfer referred to in articles 20 or 21 have been satisfied.

Chapter VII. Shareholders

- Art. 23. Losses shall be borne by the shareholders pro rata to their participation in the issued capital of the Company.
- Art. 24. The general meeting of shareholders shall meet as often as the interests of the Company require, upon issuance of a convening notice in writing by the Manager(s) at least five (5) calendar days' before the shareholders meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Manager(s) shall convene a general meeting of shareholders upon request of AESF V GP.

Convening notices shall state the agenda of the meeting.

Each shareholder may participate to collective decisions irrespective of the number of shares held. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares he holds or represents.

All shareholders may be represented by another shareholder or by a third party approved by the Manager(s) at general meetings.

A general meeting may validly resolve on all the items of the agenda and resolutions shall, subject to the provisions of the present Statutes, be adopted at a majority of votes representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital of the Company.

All powers not expressly reserved by the Statutes or by the Laws to the Manager(s) shall be within the competence of the general meeting of shareholders such as any amendment to the Statutes.

Chapter VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 25. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by the Manager(s), unless the general meeting of shareholders resolved otherwise.



If upon the liquidation, net liquidation proceeds become available, such net liquidation proceeds shall be distributed among shareholders pro rata to their participation in the capital of the Company.

Chapter IX. Applicable law

Art. 26. Any dispute arising during the life of the Company or during its liquidation, whether between the shareholders, the Manager(s), the liquidator and/or the Company, or between shareholders, regarding the business or the interpretation or execution of statutory clauses shall be submitted to the courts of Luxembourg.

Subscription and Payment

The Statutes of the Company having thus been recorded, the Company's shares have been subscribed and one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	Subscribed	Number	Amount
	capital	of shares	paid-in
AESF V GP	USD 10	10	USD 10
Vladimir Colas	USD 10	10	USD 10
Total:	USD 20,-	20	USD 20

The amount of twenty United States dollars (USD 20.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the appearing parties.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

Resolutions of the general meeting of shareholders First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of managers of the Company and further resolved to appoint the following for an unlimited period as managers of the Company:

Mr. Frank Przygodda, director, born on 28 February 1968 in Bochum, Germany, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Maximilien Dambax, director, born on 2 February 1981 in Tarbes, France, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Ms. Jennifer Ferrand, legal manager, born on 23 February 1981 in Thionville, France, having her professional address at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned, represented as above stated who know and speak English, stated that the present articles of incorporation have been worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

In 3 copies

Made in Luxembourg, on 16 March 2015.

Sur la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le seize mars.

1. AXA Private Equity Early Limited, une société constituée à Jersey, ayant son siège social au 4 th Floor, Northern Suite, Channel House, Green Street, St Helier, Jersey JE3 4UH, Iles Anglo-Normandes et immatriculée sous le numéro 110926,

représentée par Sophie Wegmann, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2015;

2. M. Vladimir Colas, né à né à Paris (France), le 18 février 1980, ayant son adresse professionnelle au 1370 Avenue of the Americas, 22 nd Floor, New York, NY 10019,

représenté par Sophie Wegmann, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mars 2015.

Les procurations susmentionnées, signées «ne varietur» par la personne comparante, resteront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, agissant en leurs capacités mentionnées ci-dessus, ont établit les Statuts suivants d'une société civile en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg



Chapitre I er . Définitions et interprétation

Art. 1 er . Tel qu'utilisés ici, les termes suivants ont respectivement les significations suivantes.

«AESF V GP» signifie AXA Private Equity Early Limited, une société constituée à Jersey, ayant son siège social au 4 th Floor, Northern Suite, Channel House, Green Street, St Helier, Jersey JE3 4UH, Iles Anglo-Normandes et immatriculée sous le numéro 110926;

«Contrats d'Acquisition» signifie tous accords contractuels en vigueur de temps à autre conclus par et entre la Société et des associés individuels de la Société régissant certains droits et obligations des associés concernés à l'égard de leur Participation;

«Contrat de Partnership» signifie le contrat de partnership régissant le Partnership, tel qu'en vigueur de temps à autre;

«Distribution Applicable» signifie la part de distribution des Distributions du Partnership versée par le Partnership à la Société (effectuée en conformité avec le Contrat de Partnership), et subséquemment payée à un Associé en tant que dividende ou détenue dans un compte pour un Associé par la Société conformément aux Contrats d'Acquisition et à ces Statuts, qui est soumis à une restitution conformément au Contrat de Partnership;

«Distributions du Partnership» signifie toutes les distributions reçues ou à recevoir par la Société versées par le Partnership en vertu du Contrat de Partnership;

«Intérêts» signifie les intérêts détenus par la Société dans le Partnership et donnant droit à certaines distributions conformément au Contrat de Partnership;

«Participation» signifie le nombre de Parts Sociales détenues par un associé concerné;

«Partnership» signifie AXA Early Secondary Fund V B L.P., un partnership établi en vertu du droit écossais,immatriculé sous le numéro SL12119, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ et ayant pour associé commandité AESF V GP, ou tout autre associé commandité nommé de temps à autre;

«Parts Sociales» signifie les parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- chacune dans la Société;

«Société» signifie ETHALIA B, une société civile régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg. La Société est un associé commanditaire du Partnership;

«Statuts» signifie les présents statuts de la Société.

- Art. 2. Les références aux articles sont aux articles de ces Statuts, sauf indication contraire.
- **Art. 3.** Les titres des articles de ces Statuts sont seulement pour plus de commodité et ne doivent pas affecter leur structure et leur interprétation.
- **Art. 4.** Les références aux lois et aux règlements sont à ces lois et règlements qui sont de temps à autre modifiés, remis en vigueur ou consolidés.
 - Art. 5. Les références à un genre incluent tous les genres et les références au singulier incluent le pluriel et vice-versa.
- **Art. 6.** Tous les termes en majuscules utilisés dans les Statuts et non autrement définis dans les présents ont le sens qui leur est attribué dans le Contrat de Partnership.

Chapitre II. Forme, Nom, Siège Social, Durée

- **Art. 7.** Il est formé une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil tels que complétés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois subséquentes dans la mesure où elles s'appliquent aux sociétés civiles (les «Lois»).
- **Art. 8.** La Société a pour objet la souscription, l'acquisition, la détention, la gestion et/ou la cession de participations dans le Partnership ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations.

La Société pourra accorder des prêts au Partnership. La Société pourra également emprunter et accorder des garanties ou des sûretés de quelque manière qu'il soit à cet égard mais seulement dans la mesure où le montant emprunté et/ou garanti par la Société est utilisé uniquement afin de (i) acquérir et/ou souscrire des Participations dans / fournir des prêts au Partnership et (ii) réaliser ses activités telles que mentionnées ci-dessus.

- Art. 9. La Société existe sous le nom «ETHALIA B».
- **Art. 10.** Le siège social est établi au Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés statuant à la majorité prévue à l'article 24 des présents Statuts.
- **Art. 11.** La Société est constituée pour une durée déterminée de 50 ans. La dissolution pourra être décidée par une assemblée générale extraordinaire des associés statuant à la majorité prévue à l'article 24 des présents Statuts.



Chapitre III. Capital, Parts sociales

Art. 12. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à la somme de vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20,-) divisé en vingt (20) Parts Sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats- Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Toute augmentation du capital émis de la Société relève de la compétence de l'assemblée générale des associés, qui devra décider à la majorité requise énoncée à l'article 24 des présents Statuts.

La réduction du capital émis (autre que consécutive à un remboursement ou à un rachat de Parts Sociales de la Société d'un associé) est de la seule compétence de l'assemblée générale des associés qui devra décider à la majorité requise énoncée à l'article 24 des présents Statuts, à condition toutefois que le(s) Gérant(s) ait/aient le droit d'enregistrer dans la forme appropriée (ainsi que classer et/ou publier) toutes réductions du capital émis de la Société qui résultent d'un remboursement ou d'un rachat de Parts Sociales de la Société aux associés conformément aux présents Statuts.

- Art. 13. Tout transfert de Parts Sociales est sujet aux dispositions du Chapitre VI des présents Statuts.
- Art. 14. Le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre IV. Gérants

Art. 15. Gérants. La gestion de la Société est assurée par un ou plusieurs gérant(s) (le(s) «Gérant(s)») qui seront nommés par une décision des associés statuant à la majorité prévue à l'article 24 des présents Statuts et pourront être révoqués avec ou sans juste motif, avec l'accord d'AESF V GP. Le successeur sera nommé par une décision des associés statuant à la majorité prévue à l'article 24 des présents Statuts à partir d'une liste de candidats proposée par AESF V GP.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils devront former un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise quarante-huit (48) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. La convocation pourra être donnée par tout Gérant, agissant individuellement. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants présents à l'assemblée. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux pourront être signés par un (1) Gérant agissant individuellement.

Art. 16. Pouvoirs des Gérants. Le(s) Gérant(s) est/sont investi(s) des pouvoirs les plus étendus dans la gestion de la Société et pour l'accomplissement de tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société. Dans ce contexte, le(s) Gérant(s) devra(ont) se conformer avec les dispositions du Contrat de Partnership dans la mesure où ils agissent dans le meilleur intérêt de la Société.

Nonobstant ce qui précède, le(s) Gérant(s) ne devra(ont) pas prendre de décision relative aux questions suivantes à moins qu'une telle décision ait été approuvée par l'assemblée générale des associés décidant à la majorité prévue à l'article 24 des présents Statuts:

- (a) vendre, transférer, attribuer ou autrement disposer de tout ou partie de la Participation détenue par la Société dans le Partnership; et
- (b) exercer ses droits de vote (ou décider de ne pas les exercer) dans le Partnership par rapport aux décisions affectant négativement les droits de la Société.
 - Art. 17. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Gérants.

La Société sera également engagée par la signature individuelle de tout Gérant à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le(s) Gérant(s) est/sont chargé(s) d'arrêter les comptes de la Société et d'établir chaque année un bilan et un compte de résultats. Le bilan annuel et le compte de résultats sont soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices selon la



proposition des Gérants. En cas de distribution de bénéfices nets, les bénéfices nets sont répartis entre les associés au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Art. 19. Le(s) Gérant(s) peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable intérimaire préparé par le(s) Gérant(s), duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

Chapitre VI. Dispositions relatives au transfert

- **Art. 20.** Autrement que tel que permis par ces Statuts et dans tout Contrat d'Acquisition, un associé ne peut pas vendre, transférer, affecter, échanger, mettre en gage, créer une sûreté, grever ou autrement aliéner, en totalité ou en partie, directement ou indirectement, tout droit juridique ou de capital de chacune de ses Parts Sociales (ou tout intérêt y afférent) sans le consentement écrit préalable du/des Gérant(s).
- **Art. 21.** En outre, sans préjudice de l'article 20 des Statuts, un associé peut être, sous certaines conditions, obligé d'avoir ses Parts Sociales (i) rachetées ou remboursées par la Société, ou, (ii) le cas échéant, transférées conformément aux termes de tout Contrat d'Acquisition.
- Art. 22. Aucune cession, attribution, transfert, échange, mise en gage, création de charge ou de sûreté ou autre disposition par un associé de droit légal ou de capital de l'une de ses Parts Sociales volontairement ou involontairement, ne doit être valide ou effective (et en conséquence ne doit pas être reconnu par la Société en aucun cas) à moins que les conditions de transfert prévues aux articles 20 ou 21 aient été satisfaites.

Chapitre VII. Associés

- Art. 23. Les pertes sont supportées par les associés au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.
- Art. 24. L'assemblée générale des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent, sur convocation écrite du/des Gérant(s) au moins cinq (5) jours calendaires avant l'assemblée des associés.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les Gérants sont tenus de convoquer une assemblée générale des associés sur demande d'AESF V GP. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour de l'assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente.

Tous les associés ont le droit de se faire représenter par un autre associé ou par un tiers approuvé par le(s) Gérant (s) lors des assemblées générales.

L'assemblée générale statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont, sous réserve des dispositions figurant dans les présents Statuts, prises à la majorité des voix représentant au moins soixante-quinze pourcents (75%) du capital social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par les Statuts ou par les Lois au(x) Gérant(s) devront être de la compétence de l'assemblée générale des associés, telle que toute modification des Statuts.

Chapitre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par les Gérants, à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement.

Si la liquidation fait apparaître un boni de liquidation ce boni sera partagé entre les associés au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Chapitre IX. Loi applicable

Art. 26. Toute contestation pouvant survenir en cours de vie sociale ou pendant la liquidation, soit entre les associés, le(s) Gérant(s), le liquidateur et/ou la Société, soit entre les associés eux-mêmes, au sujet des affaires sociales ou relativement à l'interprétation ou à l'exécution des clauses statutaires seront soumises à la compétence des tribunaux de la ville du Luxembourg.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés, les parts sociales de la Société ont été souscrites et payées à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital	Nombre	Montant
	souscrit	de parts	libéré
		sociales	
AESF V GP	USD 10,-	10	USD 10,-
Vladimir Colas	USD 10,-	10	USD 10,-
Total:	USD 20,-	20	USD 20,-



Le montant de vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite aux parties comparantes.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

Résolutions de l'Assemblée générale des associés Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social de la Société au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de gérants de la Société et a également décidé de nommer les personnes suivantes pour une durée illimitée comme gérants de la Société:

Mr. Frank Przygodda, administrateur, né le 28 février 1968 à Bochum, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Mr. Maximilien Dambax, administrateur, né le 2 février 1981 à Tarbes, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Mme. Jennifer Ferrand, responsable juridique, née le 23 février 1981 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les soussignés, représentés comme indiqué ci-dessus qui connaissent et parlent la langue anglaise, ont déclaré que les présents Statuts ont été rédigés en langue anglaise, suivi d'une version française; et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

En 3 copies

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015042881/393.

(150049233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Baltic Lloyd Shipping, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 139.677.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 04 juin 2014 que:

Monsieur Gilles Georges WECKER, né le 04/04/1965 à Dudelange, demeurant à L-2449 Luxembourg, 11, Boulevard Royal a été renommé administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

La société anonyme GLH SHIPPING S.A. établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B109178, représentée par Monsieur Jean-Pierre VERNIER, né le 02.10.1952 à Nantes, demeurant à L-2210 Luxembourg, 84, boulevard Napoléon I ^{er}, a été renommée administrateur et administrateur-délégué, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019, avec droit de signature individuelle.

Monsieur André HARPES, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été renommé administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204, représentée par Monsieur Yves SCHMIT, a été renommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015042743/25.

(150049182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.



Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste, Fondation.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg G 40.

Bilan pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 (exprimé en EUR)

(exprimé en EUR)			
Actif			201 -	1 2013
D. Actif Circulant				
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèq	ies postaux, chèque	s et en caisse	6200,65	6 322,25
Total			6 200,65	6 322,25
Passif				
A. Capitaux Propres				
I. Capital souscrit			200 000,00	
V. Résultats reportés			•	(198 644,75)
VI. Résultat de l'exercice			(121,60	
Total			6 200,65	
				0 0 322,23
Compte de profits et pertes (pour l'exercice clos d exprimé en EUR)	u 31 décembre 201	4	
Charges			2	2014 2013
Autres charges externes			3	3,00 33,00
Autres charges d'exploitation			8	8,60
Profit de l'exercice			· · · · · ·	<u> </u>
Total			121	,60 5 000,00
Produits				
Autres produits d'exploitation				- 5 000,00
Perte de l'exercice				1,60 - 1,60 5 000,00
Total			12	1,60 3 000,00
Affectation du Résultat de l'exercice				
Report à nouveau de la perte: EUR (121,60)				
Composition du Conseil d'Administration				
Fondateur et Président:				
Ricardo Portabella Peralta, Administrateur de soc	étés, Collonge-Bell	erive (Suisse)		
Vice-Présidente:				
Sandra Pasti, employée privée, Luxembourg (Grai	d-duché de Luxeml	oourg)		
Secrétaire:				
Nathalie Duval, employée privée, Luxembourg (G	rand-duché de Luxe	embourg)		
Jean-Michel Pasti, employé privé, Luxembourg (G	and-duché de Luxe	mbourg)		
Membre:		G /		
Rafael Jimenez Lopez, employé privé, Barcelone (Snagne)			
Talles Jillenez Lopez, employe prive, barcelone (
(Budget 2015 exprimé en EUR)			
Dépenses	Recettes			
Autre charges externes	50,00 Dons			12 000,00
A	00.00			

90,00

Autres charges d'exploitation

 Prix d'excellence
 10 000,00

 Profit de l'exercice
 1 860,00



Ricardo PORTABELLA

Fondateur

Référence de publication: 2015042909/53.

(150049187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Baltic Lloyd Shipping, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 139.677.

EXTRAIT

La société GLH SHIPPING S.A., administrateur et administrateur-délégué de la société BALTIC LLOYD SHIPPING S.A., a changé la dénomination en YACHT REGISTRATION ASSOCIATES S.A. en date du 15/12/2014.

La société anonyme YACHT REGISTRATION ASSOCIATES S.A. est représentée par Madame Nina MEYER, employée privée, née le 23.11.1984 à Ettelbruck (L) demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, avec signature individuelle et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

André HARPES

Le domiciliataire

Référence de publication: 2015042744/18.

(150049337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Galimeo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3469 Dudelange, 12, rue Jean Friedrich.

R.C.S. Luxembourg B 157.014.

L'an deux mille quinze,

Le neuf mars,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu

- Monsieur Mathieu TRUSGNACH, ingénieur, né le 12 octobre 1971 à Reims (France), demeurant à F-57330 Zoufftgen, 10, rue de la Gare.
- Monsieur Jérôme FINOT, ingénieur, né le 13 juillet 1974 à Mulhouse (France), demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 11, rue Alphonse Daudet.

Lequels comparants ont exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «GALIMEO S ARL», ayant son siège social à L-3895 Foetz, Ecostart, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157 014,

constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 18 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 15 du 5 janvier 2011.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris la résolution unique suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-3895 Foetz, Ecostart, rue de l'Industrie à L-3469 Dudelange, 12, rue Jean Friedrich,

et de modifier par conséquent l'article quatre (Art. 4.) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Dudelange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.»

Frais.

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ huit cents euros (800.-€).



DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. TRUSGNACH, J. FINOT, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 mars 2015. Relation: EAC/2015/5831. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 mars 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015042321/44.

(150048889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Mya SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 97.634.

L'an deux mille quinze,

Le neuf mars,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, soussigné,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MYA S.A.», ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97 634.

constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 5 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 49 du 14 janvier 2004,

modifiée en dernier lieu selon acte reçu par le notaire instrumentaire, alors notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 341 du 12 février 2013.

La séance est ouverte à 09.30 heures sous la présidence de Monsieur Guy LANNERS, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Nathalie SCHILTZ, commerçante, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Modification de l'objet social et par conséquent de l'article quatre (4) des statuts;
- 2. Modification de l'article six (6), alinéa six (6), des statuts;
- 3. Nomination de Monsieur Guy LANNERS aux fonctions d'administrateur-délégué;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du Bureau, ainsi que le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société et par conséquent, l'article quatre (4) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au dévelop-



pement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que la détention, l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

De façon générale, la Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant, directement ou indirectement, à son objet social.»

Deuxième résolution.

L'assemblée générale décide de modifier l'article six (6), alinéa six (6), des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 6. Alinéa 6. La Société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué soit par la signature unique de l'administrateur-délégué.»

Troisième résolution.

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué, avec tous les pouvoirs sans restriction, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, né le 9 septembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Clôture.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 10:00 heures.

Frais.

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ neuf cents euros (900.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. LANNERS, N. SCHILTZ, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 mars 2015. Relation: EAC/2015/5829. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 mars 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015043076/84.

(150049265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Intu Zaragoza S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 193.089.

Les statuts coordonnés au 15 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015042980/11.

(150049522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.



HV Hermanus Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 200.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 182.040.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 17 mars 2015 que:

- 1. La démission de Monsieur Livio GAMBARDELLA et de Monsieur Patrick MOINET, gérants de catégorie B de la Société ont été acceptées avec effet au 14 février 2015.
- 2. Monsieur Marc CHONG KAN, né le 24 août 1964 à Paris, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 14 février 2015 et ce pour une durée indéterminée;
- 3. Monsieur Fabrice HABLOT, né le 23 mars 1978 à Brest, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 14 février 2015 et ce pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015042967/20.

(150049593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Howald Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 21.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015042965/10.

(150049319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Prague Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.791.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 mars 2015 à 9h

Les actionnaires ont pris unanimement les résolutions suivantes:

1 ère Résolution:

Acceptation de la démission de l'administrateur avec effet immédiat:

- Martha Caballero, L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.

2 ème Résolution:

Nomination de trois nouveaux administrateurs pour la période de six ans:

- Jürgen Fischer, L-2210 Luxembourg, 38 bd Napoléon 1 er, classe A, président;
- Jean Beissel, L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, classe B;
- Klaus Krumnau, L-2210 Luxembourg, 38 bd Napoléon 1 er, classe B.

3 ème Résolution:

Acceptation de la démission du commissaire aux comptes avec avec effet immédiat:

- EQ Audit S.àr.l., L- 1746 Luxembourg, 2 rue J. Hackin.

4 ème Résolution:

Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour la période de six ans:

- Fibetrust S.àr.l., L-1537 Luxembourg, 3 rue des Foyers.



5 ème Résolution:

Transfert du siège social vers L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1 er.

Pour l'exactitude de l'extrait

Référence de publication: 2015043129/26.

(150049477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Patron Noosa Devco (Newbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.168.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015043123/10.

(150049609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Total Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch. R.C.S. Luxembourg B 80.375.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 27 février 2015, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. De transférer le siège social au 2A rue Jean-Baptiste Esch, à L-1473 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), avec effet au 26 janvier 2015.
- 2. de prendre acte de la démission des administrateurs M. Norbert SCHMITZ et S.G.A. SERVICES S.A., par lettres adressées à la Société le 26 janvier 2015 et de nommer en leur remplacement, avec effet au 26 janvier 2015:
- Monsieur Michaël Zianveni, juriste, de nationalité française, né le 4 mars 1974 à Villepinte (France) et domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau;
- Madame Andrea Dany, employée privée, de nationalité allemande, née le 14 août 1973 à Trèves (Allemagne) et domiciliée professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau;
- Madame Marie-Anne Back, employée privée, de nationalité Luxembourgeoise, née le 8 juin 1958 à Steinfort (Luxembourg) et domiciliée professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018. Le nombre d'administrateurs de la Société est ainsi porté de 3 à 4.

3. de prendre acte de la démission de Monsieur Eric HERREMANS de son mandat de Commissaire aux comptes, par lettre adressée à la Société le 26 janvier 2015 et nomme en son remplacement la société CeDerLux-Services Sàrl, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 79327, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblé générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018, avec effet au 26 janvier 2015

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015043245/28.

(150049488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Samari Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 186.591.

L'an deux mille quinze, le onze mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SAMARI PROPERTIES S.A.", ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 186591, constituée suivant acte reçu du notaire instrumentaire en date du 24 avril 2014,



publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1737 du 4 juillet 2014. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Modification de l'article 4 ajoutant la clause relative à l'immobilisation des actions au porteur auprès d'un dépositaire et à la tenue d'un registre des actions au porteur;
 - 2. Création de deux catégories d'administrateurs A et B;
 - 3. Modifications des pouvoirs de signature des administrateurs pour engager la société;
 - 4. Refonte des articles 5 et 6 des statuts en conséquence;
 - 5. Acceptation de la démission de deux administrateurs;
 - 6. Décharge à accorder aux administrateurs sortants;
 - 7. Nomination de deux nouveaux administrateurs;
 - 8. Affectation des administrateurs à leur catégorie respective;
 - 9. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire établi au Luxembourg et nommé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1 er, 3), d) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès du dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. À la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut lui être délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par le dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard du dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.»



Deuxième résolution

Il est créé deux catégories d'administrateurs A et B, administrateurs auxquels l'assemblée donnera pouvoir de signature "A" ou pouvoir de signature "B" lors de leur nomination.

Troisième résolution

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé à une refonte des articles 5 et 6 des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

« Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature "A" ou pouvoir de signature "B".

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

« Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son Président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la présence ou la représentation d'un administrateur de catégorie A avec un administrateur de catégorie B étant obligatoire; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix et requièrent au minimum le vote favorable d'un administrateur de catégorie B. En cas de partage des voix, la voix du président sera prépondérante.

La société se trouve engagée par rapport aux tiers par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A avec un administrateur de catégorie B.»

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte et accepte la démission de deux administrateurs, à savoir Messieurs Denis BREVER et Jean-Yves NICOLAS.

Sixième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs sortants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée nomme deux nouveaux administrateurs:

- a) Madame Aleksandra LORDOS, juriste, née le 27 septembre 1983 à Tuapse en Russie et domiciliée au 72, Petrou Tsirou Street, Pantheon House, Block A, Flat 05, CY-3075 Limassol, Chypre;
- b) Madame Oxana AVGOUSTI, juriste, née le 12 octobre 1974 à Pozia en Russie et domiciliée à Filippou Konstantinidi, xenofontos CRT 1, FL. 301, CY-3020 Lemesos.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblé générale annuelle qui se tiendra en l'année 2020.

Huitième résolution

Les administrateurs de la société sont affectés aux catégories A et B de la manière suivante:



- 1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie A:
- a) Madame Aleksandra LORDOS, pré qualifiée,
- b) Madame Oxana AVGOUSTI, pré qualifiée.
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie B:
- a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 mars 2015. 2LAC/2015/5391. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015043186/138.

(150049005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

PaySecure Worldwide, Société Anonyme.

Siège social: L-4645 Niederkorn, 145, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 195.409.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le six mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Mohamed EL BAKKALI, administrateur de société, né à Bruxelles (Belgique), le 1 ^{er} septembre 1978, demeurant à L-9638 Pommerloch, 5, Berlerstrooss.
- 2) Monsieur Saïd EL BAKKALI, administrateur de société, né à Bruxelles (Belgique), le 11 novembre 1984, demeurant à B-1030 Bruxelles, rue Kessels, 49.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «PaySecure Worldwide».
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Niederkorn, Grand-Duché de Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.



Art. 4. La société a pour objet principal l'activité d'intermédiaire en affaires, produits et services, permettant à chacune des parties à un contrat de conditionner l'exécution du paiement au respect du cahier des charges négocié au préalable entre lesdites parties.

La société a en outre pour objet l'intermédiation, la négociation, la consultance et le développement en affaires, tant au niveau national qu'international ainsi que la supervision en matière commerciale.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million cinq cent quarante mille euros (€ 1.540.000.-), représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

- Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.
- **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés



expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de l'administrateur désigné par l'assemblée générale des actionnaires et celle de l'administrateur-délégué.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. - Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2016.



2. - Par dérogation à l'article 11 des statuts, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites par:

a) Monsieur Mohamed EL BAKKALI, préqualifié, cinquante mille actions	50.000
b) Monsieur Saïd EL BAKKALI, préqualifié, cinquante mille actions	50.000
TOTAL: cent mille actions	100.000

Ces actions ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur le logiciel dénommé «PaySecure», dont les éléments servant de base à ce programme ont fait l'objet d'un dépôt au nom des deux actionnaires fondateurs auprès de l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle (OBPI) en date du 16 janvier 2014 (dépôt numéro 052802), sur le système informatique PaySecure, le know-how y relatif, la marque PaySecure, la plateforme informatique correspondante ainsi que sur tout le processus et les documents y relatifs détenus par les fondateurs, des droits sur le nom commercial PaySecure qui sera utilisé à titre de marque, ainsi que le know-how développé par les fondateurs dans le cadre de leurs activités respectives.

La propriété intellectuelle susvisée est composée de l'ensemble des droits intellectuels, essentiellement des droits d'auteur, des droits sui generis sur les bases de données et des droits d'auteur spécifiques sur les programmes d'ordinateur, portant sur les éléments constituant l'outil informatique, et notamment:

- du nom de domaine «www.paysecureworldwide.com»;
- des programmes informatiques (plateforme et site internet);
- des interfaces graphiques;
- des bases de données.

La contribution a été examinée par le Cabinet de révision agréé «BJNP Audit» à L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines, c/o Monsieur Jean-Nicolas LEGLISE, réviseur d'entreprises agréé, en vertu d'un rapport daté de ce jour, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du prédit rapport est la suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences et sous réserve de la réalisation des hypothèses émises pour élaborer le business plan utilisé dans l'évaluation des Apports faite par les Fondateurs, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur globale des Apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie. "

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille sept cents euros (€ 2.700.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:
- a) Monsieur Mohamed EL BAKKALI, préqualifié.
- b) Monsieur Saïd EL BAKKALI, préqualifié.
- c) La société anonyme «MEB INVEST S.A.», ayant son siège social à L-4645 Niederkorn, 145, route de Pétange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 140.955.

Monsieur Mohamed EL BAKKALI, préqualifié sub a), est désigné représentant permanent de la société «MEB INVEST S.A.» préqualifiée.

Monsieur Mohamed EL BAKKALI, préqualifié sub a), est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de signature conjointe avec l'administrateur Monsieur Saïd EL BAKKALI.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "MATHILUX S.à r.l.", avec siège social à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 125.120.

3) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.



4) Le siège de la société est fixé à L-4645 Niederkorn, 145, route de Pétange.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. EL BAKKALI, S. EL BAKKALI, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7476. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande.

Bascharage, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015043125/202.

(150049260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Ferinox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3320 Berchem, 45, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.570.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015043492/10.

(150050212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Fiduciaire BEFAC Expertises Comptables et Fiscales (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.066.

EXTRAIT

Il résulte:

- de trois convention de cession de parts sociales du 05/01/2015 entre 1) M. Bernard ZIMMER et M. Thierry DONNET-ROMAINVILLE; 2) Mme Corinne FENDER et M. Thierry DONNET-ROMAINVILLE, 3) Goudsmit & Tang Management Company Sàrl et IBS & Partners S.A.

Depuis le 05 janvier 2015, les associés de la société Fiduciaire BEFAC Expertises-Comptables et Fiscales Sàrl sont composés comme suit:

- Madame Corinne FENDER,

née le 08/05/1967 à Strasbourg

demeurant professionnellement

- Monsieur Bernard ZIMMER

Né le 25/10/1952 à Kinshasa

Demeurant professionnellement

- Goudsmit & Tang Management Company S.A.

RCS Luxembourg: B 41819

(184 parts sociales d'une valeur nominale de 125,- € chacune soit un capital de 23.000,- €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015043493/29.

(150049827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.



Euro Real Estate Swiss I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 100.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des bains.

R.C.S. Luxembourg B 152.833.

Par résolutions consignées le 04 mars 2015, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, pour le fixer au 17, rue des bains, L-1212 Luxembourg, avec effet au 1 er mars 2015.

Traduction en anglais pour les besoins de la publication

By resolution recorded on 04 th of March 2015, the board of directors of the Company resolved to transfer the registered office of the Company from 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, to 17, rue des bains, L-1212 Luxembourg, with effect as of 1 st March 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mars 2015.

Pour Euro Real Estate Swiss I S.à.r.l

Gerd Schneider

Gérant

Référence de publication: 2015043466/19.

(150049893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

European Property Soparfi 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.586.

Der Name der Teilhaberin der European Property Soparfi 1 S.à r.l. wurde geändert von iii European Property SICAV-FIS in European Property SICAV-FIS.

Luxembourg, den 19.03.2015.

Référence de publication: 2015043470/10.

(150049795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Eccentric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 165.527.

Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique au 17 février 2015:

- 1) L'Administrateur unique décide, en conformité à l'Article 42 de la loi du 10 août 1915, modifié par la loi du 28 juillet 2014, de nommer à la fonction de Dépositaire des Titres au Porteur de la Société, avec effet immédiat:
- Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg, (RCS Luxembourg B 145.508), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ECCENTRIC S.A.

Référence de publication: 2015043473/14.

(150049750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

ESB International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 54.449.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 18 mars 2015

- 1. Mme Emer Anne WALSH a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2. Mme Victoria Margaret O'BRIEN a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3. Mme Edel Catherine HAVERTY, administrateur de sociétés, née le 17 juin 1983 à Gaillimh demeurant professionnellement à Lower Fitzwilliam Street 27, Dublin 2, Irlande, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018 appelée à statuer sur les comptes annuel 2017



4. M. John HEALY, administrateur de sociétés, née le 4 septembre 1959 à Baile Atha Cliath, demeurant profession-nellement à Lower Fitzwilliam Street 27, Dublin 2, Irlande, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018 appelée à statuer sur les comptes annuels 2017.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ESB INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015043479/20.

(150050123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Etix Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.494.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 17 mars 2015

En date du 17 mars 2015, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Alessandro BONINSEGNA en tant qu'administrateur de catégorie T de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Tiger Infrastructure Europe S.à r.I., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro 8182.398, représentée par Monsieur Alessandro BONINSEGNA, né le 3 mai 1969 à Merano, Italie, résidant à l'adresse suivante: 3 Upper Cheyne Row, Londres SW3 5JW, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de catégorie T de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée de six (6) ans jusqu'à l'assemblé annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2021.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit.

- Monsieur Stephane ALLART, administrateur de catégorie F
- Monsieur Charles-Antoine BEYNEY, administrateur de catégorie F
- Monsieur Antoine BONIFACE, administrateur de catégorie F
- Tiger Infrastructure Europe S.à r.l., administrateur de catégorie T
- InfraVia II Invest S.A., administrateur de catégorie I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

ETIX GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2015043480/29.

(150050157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Euro Real Estate France I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des bains.

R.C.S. Luxembourg B 167.659.

Par résolutions consignées le 04 mars 2015, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, pour le fixer au 17, rue des bains, L-1212 Luxembourg, avec effet au 1 er mars 2015.

Traduction en anglais pour les besoins de la publication

By resolution recorded on 04 th of March 2015, the board of directors of the Company resolved to transfer the registered office of the Company from 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, to 17, rue des bains, L-1212 Luxembourg, with effect as of 1 st March 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 04 mars 2015. Pour Euro Real Estate France I S.à.r.I Gerd Schneider

Gérant

Référence de publication: 2015043456/19.

(150049989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Euro Real Estate Germany I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 152.832.

Der Teilhaber der Gesellschaft der Euro Real Estate Germany 1 S.à r.l. mit der Register Nr. B152 832, die Euro Real Estate Holding S.à r.l. mit der Register Nr. B152 824, hat ihren Firmensitz verlegt auf die Anschrift

17, rue des bains

L-1212 Luxembourg

Wir bitten sie, dieses im Handelsregister abzuändern der ERE Germany I Sarl als Teilhaber abzuändern. Der Registerauszug der ERE Holding Sarl wurde bereits geändert.

Jutta Lauer.

Référence de publication: 2015043458/14.

(150049909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Euro Real Estate Germany I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des bains.

R.C.S. Luxembourg B 152.832.

Par résolutions consignées le 04 mars 2015, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, pour le fixer au 17, rue des bains, L-1212 Luxembourg, avec effet au 1 er mars 2015.

Traduction en anglais pour les besoins de la publication

By resolution recorded on 04 th of March 2015, the board of directors of the Company resolved to transfer the registered office of the Company from 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, to 17, rue des bains, L-1212 Luxembourg, with effect as of 1 st March 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mars 2015.

Pour Euro Real Estate Germany I S.à.r.l

Gerd Schneider

Gérant

Référence de publication: 2015043459/20.

(150049909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

EDU Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 36.556,48.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.763.

EXTRAIT

En date du 10 mars 2015 l'associé de la Société, Appleby Trust (Jersey) Limited, a transféré à M. Michael John Everett, né le 12 septembre 1966, à Eltham, Londres, Royaume-Uni, demeurant à 146 Balfour Road, Brighton, BN1 6NE, Royaume-Uni, 1.557 parts sociales de classe C, 223 parts sociales de classe E2, 223 parts sociales de classe F2 et 223 parts sociales de classe G2.

Suite à ce transfert, l'associé de la Société, Appleby Trust (Jersey) Limited, détient dans la Société, les parts sociales suivantes:

- 14.819 parts sociales de classe C;
- 2.117 parts sociales de classe E2;



- 2.117 parts sociales de classe F2;
- 2.117 parts sociales de classe G2; et
- 462 parts sociales préférentielles.

Par ailleurs il est à noter que les adresses de deux des associés de la Société ont changé:

- M. James Pitman demeure désormais au 4 Clifton Road, Brighton BN1 3HP, Royaume-Uni; et
- la société, Jacobson Family Holdings Pty Ltd agissant comme trustee de la Jacobson Family Trust a désormais son siège social au 22, Lyon Street, Dover Heights, Sydney NSW 2030, Australia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015044387/28.

(150050747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

EFG Investment (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 104.454.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires («l'Assemblée») tenue en date du 24 juin 2014, que les mandats des administrateurs, à savoir:

Monsieur Ian COOKSON, demeurant à CH-1172 Bougy-Villars (Suisse), 32 chemin des Macherettes - Président

Madame Hélène DUPUY, demeurant à L-1363 Howald, 3, rue du Couvent - Administrateur

ont été renouvelés pour trois années. En conséquence, leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017,

que les mandats des administrateurs, à savoir:

Monsieur Alain DIRIBERRY, demeurant à 1206 Genève (Suisse), Chemin des Clochettes 24 -Administrateur

 $Monsieur\ Ren\'e\ FALTZ,\ demeurant\ professionnellement\ \grave{a}\ L-1720\ Luxembourg,\ 6,\ rue\ Heinrich\ Heine\ -\ Administrateur$

Monseigneur Jean DE NASSAU, demeurant à L-5316 Contern, 53, rue des Prés - Administrateur

ont été renouvelés pour deux années. En conséquence, leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016,

que le mandat du réviseur d'entreprises, à savoir

PricewaterhouseCoopers, établi à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrit au RCS de Luxembourg sous le numéro B 65.477, a été renouvelé pour une année. En conséquence, son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044388/25.

(150050694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Electrical Enterprise Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 86.890.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2015

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité:

- de renouveler le mandat d'administrateur de:
- * Monsieur Edoardo VESPA, né le 18 juillet 1955 à Tione (Italie), demeurant à L-8081 BERTRANGE 32, rue de Mamer pour une durée de 6 ans prenant cours le 1 ^{er} janvier 2015
 - de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de:
 - * Monsieur Edoardo VESPA, prénommé, pour une durée de 6 ans prenant cours le 1 ^{er} janvier 2015
 - de renouveler le mandat de commissaire de:
- * la société Fiscalis (Luxembourg) S.à r.l., B88656, sise 14 rue Basse à 4963 Clemency, pour une période de 6 ans prenant cours le 1 ^{er} janvier 2015.
 - de révoquer le mandat d'administrateur de:



- * Monsieur KLIMCZAK Richard à partir de ce jour
- de révoquer le mandat d'administrateur de:
- * la société BRIDGES MARKS & PARTNERS Ltd à partir de ce jour.

POUR EXTRAIT CONFORME

Luxembourg, le 19/3/2015.

Référence de publication: 2015044393/23.

(150050299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Fondation Autisme-Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-9766 Munshausen, 31, Duerefstrooss.

R.C.S. Luxembourg G 167.

Comptes annuels et rapport du reviseur d'entreprises agrée au 31 décembre 2014 Bilan 31 décembre 2014 (Exprimé en Euro)

ACTIF	2014	2013
	EUR	
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations corporelles (note 3)		
Terrains	301.764,59	301.764,59
Constructions	1.772,617,66	1.831.582,25
Autres installations, outillage et mobilier		
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		129.050,72
	2.578.510,77	2.375.217,17
ACTIF CIRCULANT		
Créances		
Créances résultant de ventes et prestations de services		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	48.418,80	11.900,79
Autres créances(note 4)		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	210.121,82	80.493,82
Etats et autres collectivités publiques	860.341,00	400.889,34
	1.118.881,62	493.283,95
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux,		
chèques et encaisse		902,999,31
	1.466.367,28	1.396.283,26
COMPTES DE REGULARISATION		19.818,23
	4.062.878,30	3.791.318,66
PASSIF	2014	2013
	EUR	EUR
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs (note 5)		
Fonds associatifs		61.973,38
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		,
Résultats reportés (note 5)		
Résultat de l'exercice (notes 5 et 14)		(34.927,54)
Subventions d'investissement et d'équipement (note 6)		
	2.762.178,15	2.242.229,63
DETTES		
Dettes non subordonnées		
Dettes envers des établissements de crédit (note 7)		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
	192.201,11	377.352, 4 7



Dettes sur schots et prostations de somises		ı
Dettes sur achats et prestations de services	247 027 52	1/0 2/0 00
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	246.836,52 76.719,57	168.349,98 69.804,74
Dettes au titre de la sécurité sociale	160.793,38	186.846,94
Etats et autres collectivités publiques	474.700,10	521.656,61
Autres dettes	17 1.700,10	321.030,01
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	149.449,47	225.078,29
	4.062.878,30	3.791.318,66
Compte de profits et pertes exercice clos le 31 décembre 2014 (exprimé en Euro)		
CHARGES	2014	2013
	EUR	EUR
Autres charges externes	983.990,52	921.334,31
Frais de personnel (note 8)		
Salaires et traitements	3.705.852,67	3.515.107,39
Charges sociales	570.192,23	513.836,51
	4.276.044,90	4.028.943,90
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles	103.795,88	100.920,41
Autres charges d'exploitation	24.038,46	22.557,21
Autres intérêts et charges	8.560,49	15.569,77
Bénéfice de l'exercice	220.804,61	-
	5.617.234,86	5.089.325,60
PRODUITS		
Montant net du chiffre d'affaires (note 9)	505.823,06	429.897,78
Cotisations, dons, et collectes (note 10)		
Dons	•	288.231,1 4
Legs exceptionnels	277.281,94	
	617.030,37	288.231,1 4
Subventions d'exploitation (note 11)	4.283.986,87	4.134.699,72
Autres produits d'exploitation (note 12)	110.860,67	94.752,70
Autres intérêts et autres produits financiers		6.482,32
Produits exceptionnels (note 15)		100.334,40
Perte de l'exercice		34.927,54
	5.617.234,86	5.089.325,60
Budget 2015		
1. CHARGES PAR TYPE		
		2015
Charges de personnel		
Autres charges externes		
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles		
Intérêts et charges assimilées		
Total Charges	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	. 5524500€
2. PRODUITS PAR TYPE		1 (0 1 500 6
Subventions d'exploitation		
Dons		
Prestation de services, ventes,		
Autres produits d'exploitation		
Autres intérêts et produits assimilés		
Déficit de l'exercice Total		
1 Otal		. JJZTJUU L



C.SCHMIT / C. FATOT

Président / Trésorière

Référence de publication: 2015044427/104.

(150050949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Grand City Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo. R.C.S. Luxembourg B 165.560.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of March,

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing at 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The board of directors of Grand City Properties S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 23 December 2011 under number B 165.560, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary resident in Luxembourg, on 16 December 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745 on 2 February 2012. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a notarial deed on 8 January 2015, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Tara Nestor, professionally residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Grand City Properties S.A. pursuant to a resolution of the board of directors taken on 27 February 2015.

An excerpt of the minutes of said board resolution, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholder of the appearing person, acting in the aforementioned capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

- 1) Grand City Properties S.A. (hereinafter the "Company") was incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary resident in Luxembourg, on 16 December 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 23 December 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745 on 2 February 2012. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a notarial deed on 8 January 2015, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- 2) According to article 5.1 of the articles of association, the issued share capital of the Company is currently set at eleven million eight hundred fifty four thousand one hundred forty-four euro and ninety cents (EUR 11,854,144.90), divided into one hundred eighteen million five hundred forty one thousand four hundred and forty nine (118,541,449) shares having a par value of EUR 0.10 each, all of which are fully paid up.
- 3) Pursuant to article 5.2 of the articles of association, the authorized share capital is set at twenty million euro (EUR 20,000,000) and the board of directors is authorised to issue shares within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed with such issue without reserving a preferential subscription right for the existing shareholders.
- 4) The Company issued EUR 150,000,000 1.5% convertible bonds due 2019 on 24 February 2014 and EUR 125,000,000 1.5% convertible bonds due 2019 on 19 June 2014 (the "Series C Bonds"). The Company has received one conversion notice from holders of the Series C Bonds from Bank Happoalim dated 26 February 2015, in respect of the conversion of 1 Series C Bond with an aggregate principal amount of EUR 100,000 with a conversion price of EUR 9.7226 (the "Conversion Notice").
- 5) In its resolutions dated 27 February 2015, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand twenty eight euro and fifty cents (EUR 1,028.50) so as to raise it from its current amount of eleven million eight hundred fifty four thousand one hundred forty four euro and ninety cents (EUR 11,854,144.90) to eleven million eight hundred fifty five thousand one hundred seventy three euro and forty cents (EUR 11,855,173.40) through the issuance of ten thousand two hundred and eighty five (10,285) new shares of the Company with a par value of ten cents (EUR 0.10).

In accordance with article 5.2 of the articles of association, the board of directors has decided to suppress the preferential right of subscription of the existing shareholders in relation to this capital increase.

6) The newly issued shares have been issued for an aggregate price of one hundred thousand euro (EUR 100,000) by the conversion of the 1 Series C Bond with an aggregate principal amount of EUR 100,000 (made sufficiently and comprehensively known to the board by the Conversion Notice), so that out of the amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000), one thousand twenty eight euro and fifty cents (EUR 1,028.50) is allotted to the corporate share capital of the Company and the amount of ninety eight thousand nine hundred seventy one euro and fifty cents (EUR 98,971,50)



is allotted to the share premium account. The supporting documents of the conversion have been produced to the undersigned notary.

As a consequence of the aforementioned capital increase, the first paragraph of article 5.1 of the articles of association shall be amended, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The subscribed capital of the Company is fixed at eleven million eight hundred fifty five thousand one hundred seventy three euro and forty cents (EUR 11,855,173.40) represented by one hundred eighteen million five hundred fifty one thousand seven hundred and thirty four (118,551,734) shares of a par value of ten cents (EUR 0.10) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,000.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le onze mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant au 101, Rue Cents, L- 1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Le Conseil d'Administration de Grand City Properties S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23 décembre 2011 sous le numéro B 165.560, constituée suivant un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, le 16 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745, du 2 février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 8 janvier 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

représenté ici par Tara Nestor, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration de Grand City Properties S.A. en vertu d'une résolution du conseil d'administration prise le 27 février 2015.

Un extrait du procès-verbal dudit conseil d'administration, paraphé «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire de la personne comparante, agissant en la capacité susmentionnée, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

- 1) Grand City Properties S.A. (ci-après la «Société») a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, le 16 décembre 2011 et enregistré auprès le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745, du 2 février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 8 janvier 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- 2) Conformément à l'article 5.1 des statuts, le capital émis de la Société est actuellement fixé à onze millions huit cent cinquante-quatre mille cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-dix centimes (11.854.144,90 EUR), divisé en cent dix-huit millions cinq cent quarante-et-un mille quatre cent quarante-neuf (118.541.449) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, toutes entièrement libérées.
- 3) En vertu de l'article 5.2 des statuts, le capital autorisé est fixé à vingt millions d'euros (20.000.000 EUR) et le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions endéans les limites du capital autorisé, au profit des personnes et dans les conditions qu'il jugera appropriées, et spécifiquement de procéder à cette émission sans réserver un droit préférentiel aux actionnaires existant.
- 4) La Société a émis 150.000.000 EUR 1,5% obligations convertibles en 2019 le 24 février 2014 et 125.000.000 EUR 1,5% obligations convertibles en 2019 le 19 juin 2014 (les «Obligations de Série C»). La Société a reçu un avis de conversion des détenteurs des Obligations de Séries C de Bank Hapoalim daté du 26 février 2015, relatif à la conversion de 1 Obligation Séries C d'un montant principal de 100.000 EUR chacune avec un prix de conversion de 9,7226 EUR (l'"Avis de Conversion").
- 5) Dans les résolutions datées du 27 février 2015, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille vingt-huit euros et cinquante centimes (1.028,50 EUR) de manière à le



faire passer de son montant actuel de onze millions huit cent cinquante-quatre mille cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-dix centimes (11.854.144,90 EUR) à onze millions huit cent cinquante-cinq mille cent et soixante-treize euros et quarante centimes (11.855.173,40 EUR) par l'émission de dix mille deux cent quatre-vingt-cinq (10.285) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0.10 EUR).

Conformément à l'article 5.2 des statuts, le conseil d'administration a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existant dans le cadre de l'augmentation de capital.

6) Les actions nouvelles ont été émises pour un prix global de cent mille euros (100.000 EUR) par la conversion de 1 Obligation Séries C d'un montant principal de 100.000 EUR (portée à la connaissance de façon suffisante et complète du conseil par les Avis de Conversion), de telle sorte que du montant de cent mille euros (100.000 EUR), mille vingt-huit euros et cinquante centimes (1.028,50 EUR) sont alloués au capital social de la Société et le montant de quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-et-onze euros et cinquante centimes (98.971,50 EUR) est alloué au compte de prime d'émission. Les documents relatifs à la conversion des obligations en actions ont été présentés au notaire soussigné.

En conséquence de l'augmentation de capital susmentionnée, le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts est modifié, lequel se lit désormais comme suit:

« **5.1.** Le capital souscrit de la Société est fixé à onze millions huit cent cinquante-cinq mille cent soixante-treize euros et quarante centimes (11.855.173,40 EUR) représenté par cent dix-huit millions cinq cent cinquante-et-un mille sept cent trente-quatre (118.551.734) actions d'une valeur de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunération et charges de quelque forme que ce soit incombant à la Société et chargés à raison du présent acte sont évalués à EUR 2.000.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte. Signé: T. NESTOR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 16 mars. Relation: 1LAC/2015/8070. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015044446/142.

(150050379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 135.253.

Les statuts coordonnés au 09 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015043108/10.

(150049719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Dar-Line, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015042845/10.

(150049645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck